



Municipalité de Hampden
863, route 257 Nord
C.P. 1055 La Patrie
Hampden (Québec) J0B 1Y0
Tél. : 819 657-4942
Fax. : 819 657-2974
muni.hampden@hsf.qc.ca

PROVINCE DE QUÉBEC

**MRC DU HAUT SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HAMPDEN**

Le 4 mai 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité du Canton de Hampden tenue à la salle du Conseil, 863, route 257 nord, Hampden, lundi 04 mai 2015, les conseillers et conseillères présents sont :

**Siège # 1. Monsieur Pascal Prévost
Siège # 2. Madame Lisa Irving
Siège # 3. Monsieur Alain Sabourin
Siège # 4. Madame Sylvie Caron
Siège # 5. Madame Chantal Langlois
Siège # 6. Madame Valérie Prévost**

Absent :

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Bertrand Prévost.

Est aussi présente la secrétaire-trésorière adjointe, Madame Kim Leclerc

2015-05-051 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité

2015-05-052 Adoption du procès-verbal du 7 avril 2015

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

QUE le procès-verbal du 7 avril 2015 soit adopté tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

Période de questions :19h05

2015-05-053 Embauche M. Alain Hébert pour service fauchage et débroussaillage

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'engager Monsieur Alain Hébert pour faire du fauchage au coût de 80 de l'heure plus taxes, et le débroussaillage au besoin pour un coût de 90 de l'heure plus taxes, sur nos chemins municipaux.

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

2015-05-054 Contrat de location de la salle communautaire

Attendu que nous avons pas de contrat officiel pour la location de la salle communautaire;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'utiliser dorénavant le contrat de location de la salle lors d'une location.

2015-05-055 Achat d'un tableau à marqueurs

Attendu que le conseil voulait avoir un tableau à marqueurs pour la salle du conseil;

Il est proposé par la conseillère Madame Valérie Prévost
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'acheter un tableau à marqueurs en mélamine avec cadre en aluminium, 36 po x 48 po au montant de 59,02 plus taxes, ainsi que les marqueurs et la brosse pour effacer le tableau.

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

2015-05-056 Formation sur l'Éthique et la Déontologie

Attendu qu'une formation sur l'Éthique et la Déontologie doit être suivie par tous les membres du conseil lors de leur embauche;

Attendu qu'une formation est aussi offerte pour les employés municipaux sur l'Éthique et la Déontologie;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.
(SUITE RÉSOLUTION 2015-05-057)

Que le conseil autorise Madame Chantal Langlois, nouvelle conseillère et Madame Kim Leclerc à aller suivre la formation le 13 mai 2015, à 14hrs, à leur bureau situé à Sherbrooke.

2015-05-057 Achat d'un téléphone pour le pavillon

Attendu qu'il n'y avait pas de téléphone dans le pavillon;

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

D'acheter un téléphone afin de l'installer dans le pavillon.

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

2015-05-058 Compte du mois

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

De payer les comptes du 1^{er} au 30 avril 2015
aux montants de : 32 684.37 \$

Conseil :	1 578.80 \$
Administration	14 245.66 \$
Sécurité incendie	7 195.40 \$
Voirie :	7 729.67 \$
Hygiène du milieu :	1 690.20 \$
Loisirs :	\$
Dons :	245.00 \$
 Total :	 32 684.37 \$

Adoptée à l'unanimité

**La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser le paiement des comptes.
Certificat numéro 114.**

2015-05-059 Rapports mensuel service incendie.

Attendu que le chef pompier M. Daniel Beaudesne doit remettre au conseil un rapport mensuel pour le service incendie pour le mois avril.

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Langlois
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil a pris connaissance du rapport mensuel transmis par M. Beaudesne et que le dépôt du rapport mensuel soit accepté.

2015-05-060 Achat d'abat-poussière

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

De prendre Somavrac comme fournisseur pour l'achat d'abat-poussière au coût de 0.310\$/litre.

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

2015-05-061 Achat de pneu et rime pour le camion voirie

Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Sabourin
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil a décidé de faire l'achat de quatre pneus GT radial et quatre rimes pour le camion de voirie.

La municipalité dispose de crédits suffisants pour autoriser cette dépense.

2015-05-062 Renouvellement de l'entente avec la croix rouge

ATTENDU que les villes / municipalités doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la Loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3), la Loi sur les cités et villes (L.R.Q.,C.C. -19), et le Code municipal (L.R.Q.,C.C. -27);

ATTENDU que les villes / municipalités doivent protéger la vie, la santé, l'intégrité des personnes et des biens lors de sinistres;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est partie intégrante de la Société canadienne de la CROIX-ROUGE, dont la mission est d'assister des individus, des groupes ou des communautés qui vivent des situations d'urgence ou des sinistres en leur offrant une assistance humanitaire;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE, organisme à part entière du Mouvement international de la CROIX-ROUGE et du Croissant Rouge, intervient selon les règles régissant l'aide humanitaire (Annexe A Les principes et les règles régissant l'aide humanitaire de la CROIX-ROUGE), conformément à ses principes fondamentaux et au code de conduite qu'elle a adopté;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE est un organisme humanitaire sans but lucratif possédant des ressources et de l'expertise susceptible d'aider et de supporter, à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics, les villes / municipalités, lors d'un sinistre mineur ou majeur et ce, selon la disponibilité de ses ressources humaines et matérielles;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente de partenariat avec le ministère de la Sécurité publique du Québec à titre d'auxiliaire des pouvoirs publics relativement à la préparation et à la mise en œuvre de services aux sinistrés lors de sinistre;

ATTENDU que la CROIX-ROUGE a une entente avec le ministère de la Sécurité publique du Québec concernant la gestion de l'inventaire du matériel d'urgence appartenant au gouvernement du Québec et disponible en cas de sinistre pour aider une population sinistrée;

ATTENDU la volonté de la MUNICIPALITÉ et de la CROIX-ROUGE de convenir d'une Entente écrite.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Pascal Prévost
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le conseil renouvelle l'entente avec la croix rouge.

**2015-05-63 Demande d'appui Centre de jour en soins palliatifs à la Maison
La Cinquième Saison**

Attendu que la mise en place d'un Centre de jour pour les personnes en soins palliatifs est un nouveau projet qui va permettre de bonifier l'offre de service faite aux personnes qui résident à leur domicile et qui sont atteints d'une maladie mortelle et à leurs proches.

Attendu que les personnes qui ne reçoivent plus de traitements à visée curative, et qui ont une espérance de vie plus longue (4 mois, 8 mois et plus) n'ont pas accès à des services de cet ordre adaptés à leur condition.

Attendu qu'un centre de jour permettrait à ces personnes d'avoir une écoute attentive et le support de professionnels et de bénévoles formés à cet effet et de partager leur vécu avec des personnes qui vivent la même situation.

Attendu que le Centre de jour se veut une réponse adéquate à plusieurs des besoins à combler pour leur permettre de développer des relations significatives et de faire un cheminement personnel face à l'inéluctable.

Attendu que le soutien et le réconfort offert aux personnes malades ainsi qu'aux membres de leur famille contribuent à diminuer l'isolement social.

Attendu que le projet d'implanter un Centre de jour à Lac-Mégantic n'amène pas de dédoublement avec d'autres projets ou organisations couvrant le même territoire.

Attendu que le Centre de jour permettra de travailler en équipe (coordonnatrice du Centre, personnel de la Maison La Cinquième Saison, intervenants du CSSSG et bénévoles) afin d'offrir une continuité au niveau des soins offerts à la personne.

Il est proposé par la conseillère Madame Lisa Irving
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil de la municipalité du Canton de Hampden appuie le projet de Centre de jour en soins palliatifs de la Maison La Cinquième Saison.

Période de questions : (20h25)

Il est proposé par la conseillère Madame Sylvie Caron
Appuyé et résolu unanimement par les conseillers et conseillères présents.

Que la présente assemblée soit levée à 20h37.

M. Bertrand Prévost
Maire

Mme Kim Leclerc
Secrétaire-trésorière
Adjointe